

<b>Intitulé de l'UE</b>	<b>Droit 3</b>
<b>Section(s)</b>	- (2 ECTS) Bachelier Assistant(e) Social(e) Cycle 1 Bloc 2

<b>Responsable(s)</b>	<b>Heures</b>	<b>Période</b>
Kelly DE DECKER	50	Quad 2

<b>Activités d'apprentissage</b>	<b>Heures</b>	<b>Enseignant(s)</b>
<b>Droit des asbl</b>	25h	Kelly DE DECKER
<b>Droit pénal</b>	25h	Kelly DE DECKER

<b>Prérequis</b>	<b>Corequis</b>

<b>Répartition des heures</b>
<b>Droit des asbl</b> : 25h de théorie
<b>Droit pénal</b> : 25h de théorie

<b>Langue d'enseignement</b>
<b>Droit des asbl</b> : Français
<b>Droit pénal</b> : Français

<b>Connaissances et compétences préalables</b>
Néant

<b>Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES</b>
<b>Cette UE contribue au développement des compétences suivantes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir une communication professionnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services</li> <li>◦ Adopter le langage professionnel du secteur</li> </ul> </li> <li>• Interagir avec son milieu professionnel <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies</li> </ul> </li> <li>• Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Construire son identité professionnelle</li> <li>◦ Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement</li> <li>◦ Exercer un jugement professionnel.</li> <li>◦ Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables</li> <li>◦ Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.</li> </ul> </li> </ul>

- Identifier, analyser et questionner les contextes sociétaux pour en comprendre les enjeux
  - Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
  - Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
  - Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
  - Construire un regard critique
- Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation
  - Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

## Objectifs de développement durable (rubrique optionnelle pour l'année académique 2022-2023)



### Pas de pauvreté

Objectif 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

sous-objectifs : **1.1 - 1.2 - 1.3**



### Egalité entre les sexes

Objectif 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

sous-objectifs : **5.2 - 5.3 - 5.4 - 5.5**



### Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

sous-objectifs : **16.2 - 16.5 - 16.7**

## Acquis d'apprentissage spécifiques

Comprendre les notions clés du droit pénal.

Distinguer l'action publique et l'action civile dans le cadre d'une affaire pénale.

Analyser une situation au regard du droit pénal et apporter une solution juridique aux problèmes qui y sont liés.

Comprendre les notions clés du droit des ASBL.

Analyser une situation au regard du droit des ASBL et apporter une solution juridique aux problèmes qui y sont liés.

Maîtriser les questions pratiques liées à la création d'une ASBL

## Contenu de l'AA Droit des asbl

- ASBL et sociétés

- Créer une ASBL

- Statuts et formalités pour fonder une ASBL

- Membres d'une ASBL

- Les organes d'une ASBL

## Contenu de l'AA Droit pénal

I. Définition et caractéristiques du droit pénal

II. Les sources du droit pénal

III. Application de la loi pénale quant aux personnes

IV. Application de la loi pénale dans le temps

V. Application de la loi pénale dans l'espace

VI. L'infraction

VII. L'imputabilité de l'infraction

VIII. La peine

### Méthodes d'enseignement

**Droit des asbl** : cours magistral, travaux de groupes, approche par projets, approche interactive, approche avec TIC, utilisation de logiciels

**Droit pénal** : cours magistral, approche interactive, approche avec TIC, utilisation de logiciels

### Supports

**Droit des asbl** : syllabus, notes de cours, activités sur eCampus

**Droit pénal** : syllabus, notes de cours, activités sur eCampus

### Ressources bibliographiques de l'AA Droit des asbl

#### 1. Législation

Loi du 23 mars 2019, Code des sociétés et des associations, M.B., 4 avril 2019.

#### 2. Doctrine

André-Dumont, A.-P., Le Code des sociétés et des associations, 1e édition, Bruxelles, Larcier, 2020,  
Davagle, M. et Dufour, D., ASBL – Création et fonctionnement, 1e édition, Bruxelles, Larcier, 2022,  
Navez, E.-J. et Navez, A., Le Code des sociétés et des associations, 1e édition, Bruxelles, Larcier, 2019,  
T'Kint, P., Le droit des ASBL – Tome 1, 1e édition, Bruxelles, Larcier, 2013.

### Ressources bibliographiques de l'AA Droit pénal

#### 1. Législation

Constitution  
Code pénal

#### 2. Jurisprudence

Corr. Dendermonde, 30/09/2008 J.J.Pol.-T.Pol., 2010/3, p. 149,  
Corr. Charleroi (7 chambre), 25/02/2013, J.L.M.B., 2014/3, p. 110-111,  
Corr. Bruxelles, 25/05/2022, J.L.M.B., 2022/23, p. 1030-1038.

#### 3. Doctrine

De Valkeneer, C., Manuel de l'enquête pénale, 5e édition, Bruxelles, Larcier, 2018,  
Kuty, F., Principes généraux du droit pénal belge – Tome I – La loi pénale, 3e édition, Bruxelles, Larcier, 2018  
Kuty, F., Principes généraux du droit pénal belge – Tome II : l'infraction pénale, 2e édition, Bruxelles, Larcier, 2020,  
Kuty, F., Principes généraux du droit pénal belge – Tome III : l'auteur de l'infraction pénale, 2e édition, Bruxelles, Larcier, 2020,  
Kuty, F., Principes généraux du droit pénal belge – Tome IV : la peine, 1e édition, Bruxelles, Larcier, 2017  
Moreau T. et Vandermeersch D., Éléments de droit pénal, Bruxelles, la Charte, 2017.

## Évaluations et pondérations

<b>Évaluation</b>	Évaluation avec notes aux AA
<b>Pondérations</b>	Droit des asbl : <b>50%</b> Droit pénal : <b>50%</b>
<b>Langue(s) d'évaluation</b>	Droit des asbl : Français Droit pénal : Français

### Méthode d'évaluation de l'AA Droit des asbl :

Création d'une ASBL fictive en groupe : remise **d'un travail écrit** (rédaction des statuts d'une ASBL conformément aux exigences de la loi du 23 mars 2019) correspondant à **60%** de la note finale. travail évalué /30.

Défense orale du projet en groupe devant un jury correspondant à 40% de la note finale". Cette note sera composée d'une évaluation individuelle /12 et d'une note de groupe /8 (/20)

Le travail écrit est à remettre pour le 1 mai 2023. La défense orale aura lieu hors-session".

La grille critériée pour les deux évaluations est communiquée aux étudiant(e)s via moodle (présente également dans le syllabus).

Ce projet est réalisé avec la collaboration de l'ASBL "LJE les jeunes entrepreneurs".

Seconde session : Si **le groupe** échoue en première session, il devra présenter un examen théorique classique en août.

### Méthode d'évaluation de l'AA Droit pénal :

Première et seconde session : évaluation certificative au moyen d'un examen écrit.

Questions de type ouverte

Les questions portent sur la théorie et/ou des cas pratiques et évaluent la connaissance et la compréhension du cours.

Les AA sont évaluées individuellement : L'unité d'enseignement « droit 3 » est composée de deux activités d'apprentissage à savoir : droit pénal et droit des ASBL. Le cours de droit pénal est un cours théorique visant à sensibiliser les étudiants aux principes généraux du droit pénal, aux infractions et aux peines. Le cours de droit des ASBL est, quant à lui, abordé de manière pratique. Les étudiants sont invités à créer fictivement leur association par le biais de la rédaction des statuts et d'une défense orale. Lorsque c'est possible des liens entre les matières seront établis mais que ceux-ci n'étant que partiels, ils ne constituent pas une matière suffisante pour envisager une épreuve intégrée. C'est pour cette raison qu'il est indispensable d'opter pour une **évaluation pondérée**.

Année académique : **2022 - 2023**